

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n°2023-060
	En exercice :	35	35
25/05/2023	Présents	28	29
	Représentés :	6	6
	Votants :	34	35

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TRENTE ET UN MAI, A VINGT HEURES CINQ

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 25 mai 2023, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

#### ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ, jusqu'au vote de la délibération n° 2023-060 :

M. DUPLAA Jean-Marie.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom a donné pouvoir à M. AUBIN Jean,  
M. MÉNARD Lionel a donné pouvoir à Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen,  
Mme DUTOUQUET-LEBRUN Évelyne a donné pouvoir à Mme LEGENDRE Flora,  
Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine,  
M. LIMOUZIN Vincent a donné pouvoir à Mme ROINÉ Corinne,  
M. LE FUR Corentin a donné pouvoir à Mme ESTRADÉ Claude.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. DUFOUR Quentin

### Le Conseil Municipal :

- Élit à l'unanimité (34 voix pour) un secrétaire de séance : Monsieur *DUFOUR Quentin* ;
- Approuve à l'unanimité (34 voix pour) le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 ;

## Finances Locales

### 2023/058 – Abrogation de la délibération n°2022/151 du Conseil Municipal du 21 septembre 2022 portant reversement d'une part de la taxe d'aménagement de la Ville d'Eaubonne vers la Communauté d'Agglomération Val Parisis

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal abroge la délibération n° 2022/151 du Conseil Municipal du 21 septembre 2022 portant reversement d'une part de la taxe d'aménagement de la Ville d'Eaubonne vers la *Communauté d'Agglomération Val Parisis*. Il dit que la part communale de la taxe d'aménagement ne sera pas reversée à la *Communauté d'Agglomération Val Parisis* et autorise Madame la Maire à prendre tout acte utile à la résiliation de la convention prévoyant les modalités de reversement d'une part de la taxe d'aménagement passée entre la Ville et la *Communauté d'Agglomération Val Parisis*.

34 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/059 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France pour l'acquisition d'équipements destinés à la Police Municipale

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du *Conseil Régional d'Île-de-France* pour l'acquisition d'équipements destinés à la Police Municipale au titre du dispositif intitulé *Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics*, qui prévoit un taux de subvention maximum de 30 % et à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention. Il précise que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet et que les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au budget communal 2023.

33 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. COLLET Hervé ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.  
1 abstention : M. COLLET Hervé du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

### 2023/060 – Demandes d'aides financières auprès de l'État dans le cadre du bonus écologique et de la prime à la conversion consécutives à l'acquisition d'un véhicule électrique

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès de l'Etat les aides financières relatives au bonus écologique et à la prime à la conversion, respectivement plafonnées à 3 000 € et 2 500 € pour les personnes morales, consécutivement à l'acquisition par la Ville d'un véhicule électrique destiné à la Police Municipale et à la mise en destruction d'un véhicule essence dont la mise en circulation datait du 6 novembre 1998. Il autorise Madame la Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs aux présentes demandes d'aides financières et précise que les éventuelles recettes relatives aux présentes demandes d'aides financières sont inscrites au budget communal 2023.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/061 – Demandes d'aides financières auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) consécutives à l'acquisition par la Ville de deux véhicules électriques

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès du *Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)* deux subventions d'un montant de 5000 € chacune, au titre du dispositif intitulé *Plan d'aide 2023* porté par l'entité précitée, consécutivement à l'acquisition par la Ville de deux véhicules électriques présentant un *Poids Total Autorisé en Charge* inférieur à 3,5 tonnes et à prendre et à signer tous les actes relatifs aux présentes demandes d'aides financières. Il précise que les éventuelles recettes relatives aux présentes demandes d'aides financières seront inscrites au budget communal 2023.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/062 – Demande d'aides financières auprès du Syndicat Départemental des Énergies du Val d'Oise (SDEVO) consécutives à l'acquisition par la Ville d'Eaubonne de deux véhicules électriques

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter deux subventions de 2 500 € chacune, auprès du *Syndicat Départemental des Énergies du Val-d'Oise (SDEVO)* consécutivement à l'acquisition par la Ville de deux véhicules électriques, soit un montant total de subventions sollicitées s'élevant ainsi à 5 000 € et à prendre et à signer tous les actes relatifs aux présentes demandes d'aides financières. Il précise que les éventuelles recettes relatives aux présentes demandes d'aides financières seront inscrites au budget communal 2023.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Ressources Humaines

### 2023/063 – Modification du tableau des effectifs

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal modifie par substitution quatre postes au tableau des effectifs pour répondre aux besoins de recrutement de la collectivité et crée également un poste. Il dit que l'emploi de *directeur/trice adjoint des systèmes d'information* est ajouté au nombre des emplois permanents de catégorie B de la commune listés à la délibération n° 2022/211 du 22 décembre 2022. Il précise que l'ensemble des règles définies à la délibération n° 2022/211 s'appliquent à l'emploi de *directeur/trice adjoint des systèmes d'information* et notamment que, dans l'éventualité où aucun fonctionnaire ne satisferait aux conditions de recrutement préalablement définies pour ce poste, ou si les besoins du service concerné le justifient, l'autorité territoriale pourra recourir au recrutement d'un agent non titulaire en vertu de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique. Il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/064 – Définition des modalités de rémunération de l'étude et de la surveillance

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal fixe les taux de rémunération conformément aux tableaux ci-dessous :

Pour les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal :

Heure d'étude surveillée	Taux horaire maximum	Taux appliqué au sein de la collectivité
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 €	20,03 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	22,34 €	22,34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,57 €	24,57 €
Heure de surveillance	Taux horaire maximum	Taux appliqué au sein de la collectivité
Instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 €	10,68 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	11,91 €	11,91 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	13,11 €	13,11 €

Pour le personnel non enseignant :

Heure d'étude surveillée	Taux appliqué au sein de la collectivité
Agents publics (adjoints d'animation, adjoints techniques, adjoints administratifs)	11,52 € (SMIC horaire)
Heure de surveillance	Taux appliqué au sein de la collectivité
Agents publics (adjoints d'animation, adjoints techniques, adjoints administratifs)	11,52 € (SMIC horaire)

De plus, il dit que le versement de ces indemnités sera effectué mensuellement au personnel enseignant et aux autres intervenants sur la base d'états mensuels. Il fixe la date d'effet de la présente délibération au 1<sup>er</sup> juin 2023. Il précise que les taux visés au tableau ci-dessus évolueront en fonction de la réglementation en vigueur et dit que les dépenses sont imputées au budget communal.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/065 – Adhésion au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et modalités de recrutement d'intermittents du Spectacle

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Ville au *Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO)*. Il autorise Madame la Maire à accomplir toutes les démarches d'adhésion et de déclaration au GUSO et de signer tout document y afférent et à conclure tout Contrat de travail à Durée Déterminée avec les intermittents du spectacle qui seront recrutés ponctuellement pour les spectacles vivants organisés par l'Orange Bleue. De plus, il fixe la rémunération des intermittents du spectacle conformément aux *Conventions Collectives Nationales* (convention *CNN*) comme suit :

#### Conservatoire :

- ✚ Le cachet minimum pour la rémunération d'un service indivisible de 3 heures est fixé à 109,13 € brut applicable pour une représentation ;
- ✚ Au-delà de 3 heures, le montant est calculé au *pro-rata-temporis* pour un raccord par exemple (petite répétition juste avant le spectacle) ;
- ✚ Dans le cas d'une répétition complète le jour du concert (répétition générale ou filage), l'artiste perçoit 2 cachets ;
- ✚ Ces rémunérations peuvent être augmentées de 50 % selon la notoriété de l'artiste ou les œuvres interprétées.

### Orange Bleue :

- ✚ Le salaire pour un Régisseur général est fixé à 20 € brut par heure ;
- ✚ Le salaire pour un technicien, selon s'il travaille en salle ou hors des murs, est compris entre 16 et 19 € brut de l'heure.

Il indexe les montants définis ci-dessus aux montants définis dans les *Conventions Collectives Nationales* (convention *CNN*) et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/066 – Définition des modalités de rémunération des membres de jurys d'examens et des accompagnateurs pianistes

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à recruter des intervenants extérieurs pour participer aux examens du *Conservatoire à Rayonnement Communal*. Il charge Madame la Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et de leur profil. De plus, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de rémunération de ces vacations et intervenants comme suit :

Fonctions	Niveau de recrutement	Montant	Indexation et revalorisation
Jury d'examens (conservatoire)	Conditions de recrutement liées au métier : expérience, diplômes, habilitation	34,24 euros/h	Point d'Indice
Accompagnateurs jury d'examens (conservatoire)		31,13 euros/h	

Il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/067 – Approbation d'un protocole d'accord transactionnel

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve les termes du protocole d'accord transactionnel à passer avec Monsieur X. Il autorise Madame la Maire à signer ledit protocole et à prendre tous les actes nécessaires à en assurer l'exécution. Il précise que les crédits nécessaires à la résolution de ce contentieux sont prévus au budget 2023.

**29 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

**6 abstentions :** Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

## Action Culturelle

### 2023/068 – Subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2023

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal attribue les subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2023 comme suit :

Nom de l'association	Domaine d'activité de l'association	Montant 2023	Acompte déjà versé	Solde restant à verser
<b>Subventions de fonctionnement</b>				
Activ et Creativ	Loisirs créatifs	<b>500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>500 €</b>
ARDT : Association des résidents des Dures Terres	Association d'habitants (animations : brocante, soirée jeux, repas de Noël)	<b>1 300 €</b>	<b>800 €</b>	<b>500 €</b>
CEGHIF : Cercle d'Etudes Généalogiques et Héraldiques de l'Ile-de-France Val d'Oise	Généalogie	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Cercle historique et archéologique d'Eaubonne et de la Vallée de Montmorency	Promotion de l'histoire et du patrimoine de la Vallée de Montmorency	<b>1 000 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
Club de Lecture	Littérature	<b>120 €</b>	<b>0 €</b>	<b>120 €</b>
Club Philatélique	Philatélie	<b>650 €</b>	<b>0 €</b>	<b>650 €</b>
Eaubonne country	Danse	<b>300 €</b>	<b>0 €</b>	<b>300 €</b>

Nom de l'association	Domaine d'activité de l'association	Montant 2023	Acompte déjà versé	Solde restant à verser
<b>Subventions de fonctionnement (suite)</b>				
Ensemble vocal Eaubon'canto	Ensemble vocal	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Ensemble vocal Choralis	Ensemble vocal	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Espace danse CSME	Danse	500 €	0 €	500 €
Fond de Scène	Théâtre - activité de cours	2 000 €	927 €	1 073 €
GAEEOCM - Auvergnats : Groupement amicale d'Eaubonne et environs des Originaires du Massif Central	Auvergnats d'Eaubonne	900 €	450 €	450 €
Groupe Théâtre Amitié	Compagnie de théâtre amateur	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Jeureka	Jeux de société	300 €	0 €	300 €
Leonardo et Compagnie	Association organisant le parcours-spectacle annuel au château d'Ecouen	300 €	0 €	300 €
Partage et Culture	Activités de loisirs (sorties, etc.)	600 €	0 €	600 €
Photo Club	Photographie	1 040 €	520 €	520 €
Scouts et Guides de France	Scouts	700 €	0 €	700 €
Scouts unitaires de France	Scouts	700 €	405 €	295 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>17 210 €</b>	<b>6752 €</b>	<b>10 458 €</b>
<b>Subvention d'investissement</b>				
<i>Cabaret de l'aventure</i>	<i>Cabaret, chant et sketch</i>	0 €	0 €	0 €
<b>Subvention exceptionnelle</b>				
Cercle historique et archéologique d'Eaubonne et de la Vallée de Montmorency	Promotion de l'histoire et du patrimoine de la Vallée de Montmorency	1 000 €	0 €	1 000 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>18 210 €</b>	<b>6 752 €</b>	<b>11 458 €</b>

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

M. COLLET Hervé ne prend pas part au vote concernant la subvention exceptionnelle à l'association *Cercle historique et archéologique d'Eaubonne et de la Vallée de Montmorency*.

### 2023/069 – Remboursement de frais dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial : Madame Camille CARON déplacement à AVIGNON du 07 au 11 juillet 2023

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais engendrés par le mandat spécial de Madame *Camille CARON*, 4<sup>ème</sup> Adjointe à la Maire en charge de la culture et de la petite enfance, au Festival d'Avignon qui se tiendra du 07 au 11 juillet 2023. L'objectif de ce séjour est d'échanger avec les artistes et, plus largement les acteurs de la culture, pour continuer à renforcer la coopération et les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique culturelle de la ville. Il précise que les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés forfaitairement conformément à la réglementation en vigueur, à savoir 70 € pour l'indemnité de nuitée et 17,50 € pour l'indemnité de repas soit une indemnité journalière de 87,50 €. Il précise que les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élue joindra les factures acquittées.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Petite Enfance

### 2023/070 – Attribution d'une subvention à l'association Les *Bambinoux* pour l'année 2023

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal octroie pour 2023 une subvention de 320 € à l'association *les Bambinoux* et précise que cette dépense est inscrite au budget communal 2023

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/071 – Modification des règlements intérieurs des services de la Petite Enfance

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal abroge la délibération du Conseil Municipal n°2020/156 du 9 décembre 2020 portant adoption des règlements de fonctionnement des structures municipales de la Petite Enfance et approuve les nouveaux règlements de fonctionnement des structures de la Petite Enfance pour la Crèche collective, Crèche familiale et la Halte-garderie.

29 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

6 abstentions : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

## 2023/072 – Subventions de fonctionnement aux associations et coopératives scolaires pour l'année 2023

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le versement, pour l'année 2023, de subventions aux associations et coopératives scolaires, conformément au tableau de synthèse ci-dessous :

COOPERATIVES SCOLAIRES			
	Dénomination	Année n effectif par école	Montant 2023
Écoles élémentaires	Jean Macé	348	840 €
	Paul Bert	395	947 €
	JJ Rousseau	267	656 €
	Mont d'Eaubonne	348	840 €
	Flammarion	380	913 €
Écoles maternelles	Rabelais	97	770 €
	La Cerisaie	220	549 €
	Paul Bert	243	602 €
	JJ Rousseau	155	402 €
	Mont d'Eaubonne	256	631 €
<b>TOTAL A</b>		<b>2 709</b>	<b>7 149 €</b>
Collèges	Foyer Coopérative Collège Jules Ferry		744 €
	Foyer Coopérative Collège André Chénier		650 €
<b>TOTAL B</b>			<b>1 394 €</b>
<b>TOTAL A + B</b>			<b>8 543 €</b>

FEDERATIONS PARENTS ELEVES	
Dénomination	Montants 2023
<b>Associations de Parents d'élèves</b>	
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	363 €
Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	363 €
Conseil des Parents d'Elèves Autonome (CPEA)	189 €
Association des Parents d'Elèves du Quartier JJ Rousseau (APEJJR)	189 €
Association des Parents Indépendants d'Eaubonne (APIE)	189 €
Les Parents Indépendants	- €
<b>TOTAL A'</b>	<b>1 293 €</b>
<b>Autres</b>	
Fédération des Délégués de l'Education Nationale (DDEN)	265 €
<b>TOTAL B'</b>	<b>265 €</b>
<b>TOTAL A' + B'</b>	<b>1 558 €</b>

34 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de Mme. CHARBONNIER Martine ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.  
1 abstention : Mme CHARBONNIER Martine du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

## 2023/073 – Attribution d'une subvention pour la création des agendas scolaires 2023 au Comité Départemental de Ligue contre le Cancer

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal attribue une subvention de 300 € au Comité du Val-d'Oise de la Ligue contre le cancer en vue de la création d'un agenda scolaire 2023/2024.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Jeunesse et Famille - Centre Socio-Culturel Espace Jeunesse et Familles

### 2023/074 – Approbation de la convention portant sur l'encadrement d'échange de données à caractère personnel entre la Ville d'Eaubonne et l'association Habiter Et Vivre Ensemble Autrement (HEVEA)

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention portant sur l'encadrement d'échange de données à caractère personnel entre la Ville d'Eaubonne et l'association Habiter Et Vivre Ensemble Autrement et autorise Madame la Maire à signer ladite convention et à prendre tous les actes nécessaires à en assurer l'exécution.

31 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. BALLOY Philippe et Mme CHARBONNIER Martine ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir,  
4 abstentions : M. BALLOY Philippe et Mme CHARBONNIER Martine du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/075 – Autorisation accordée à Madame la Maire à formaliser des demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets *Aide Développement Social*

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter la demande de subvention en répondant à l'appel à projets *Aide Développement Social* et à signer tous documents se rapportant à cette demande de subvention et à en assurer l'exécution.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Développement urbain – Gestion Patrimoniale – Économie Locale

### 2023/076 – Convention de partenariat entre la Ville d'Eaubonne et l'Ecole Supérieure des Professions Immobilières (ESPI)

**A la majorité**, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville et l'Ecole Supérieure des Professions Immobilières (ESPI) et autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat entre l'Ecole Supérieure des Professions Immobilières (ESPI) et la Ville.

30 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Mme MENEY Maryse du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

1 voix contre : M. DUBLINEAU Grégoire du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

4 abstentions : M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

### 2023/077 – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation d'une fresque sur le pignon de l'Espace *Léon Marchand*

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer et déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'une fresque sur le pignon de l'Espace *Léon Marchand* sis 19 rue George V.

29 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; M. COLLET Hervé et Mme MENET Maryse du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

6 abstentions : M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

### 2023/078 – Cession de la propriété cadastrée section AP n°757 et 759 sise 31 rue du Docteur Roux au profit de Monsieur *CORREIA PINTO Nelson*

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal constate la désaffectation matérielle à l'usage de public des parcelles cadastrées section AP n°757 et 759 d'une superficie cadastrale de 367 m<sup>2</sup> - sise 31 rue du docteur Roux. Il approuve le déclassement des parcelles AP n° 757 et 759 du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé de la Ville ainsi que la cession du pavillon communal, cadastré section AP n° 757 et 759, d'une superficie cadastrale de 367 m<sup>2</sup> - sis 31 rue du Docteur Roux - à Monsieur *CORREIA PINTO Nelson*, demeurant 16 rue du Professeur Guérin, 95600 Eaubonne, au prix total de 231 000 euros, soit un prix net pour la Ville de 220 000 euros et 11 000 euros de frais d'agence à la charge des acquéreurs. Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession foncière et prend acte que les frais d'actes notariés et d'agence demeurent à la charge de l'acquéreur et que la recette correspondante est inscrite au budget de la Ville.

26 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Mme DRAGIN Catherine, non-inscrit.

9 abstentions : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit.

### 2023/079 – Cession de la propriété cadastrée section AE n°75p sise 25 route de Margency au profit de Monsieur *ENNSEIRI Fouad* et Madame *DOUIREK Aouatif*

**A la majorité**, le Conseil Municipal constate la désaffectation matérielle à l'usage du public de l'emprise d'environ 579 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AE N°75 sise 25 route de Margency. Il approuve le déclassement de cette emprise d'environ de 579 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AE n° 75 du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé de la Ville ainsi que la cession du pavillon communal, cadastré section AE n° 75p, d'une superficie cadastrale de 579 m<sup>2</sup> - sis 25 route de Margency - à Monsieur *ENNSEIRI Fouad* et Madame *DOUIREK Aouatif* demeurant 39 avenue de Paris à Eaubonne ou à toute SCI se substituant, au prix total de 385 000 € soit un prix net pour la Ville de 370 000 euros et 15 000 euros de frais d'agence à la charge des acquéreurs ;

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession foncière et prend acte que les frais d'actes notariés et d'agence demeurent à la charge de l'acquéreur et que la recette correspondante est inscrite au budget de la Ville.

26 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Mme DRAGIN Catherine, non-inscrit ;

6 voix contre : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ;

3 abstentions : Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit.

## Espace public – Développement Durable - Transport

### 2023/080 – Subventions de fonctionnement pour l’année 2023 aux associations en lien avec le Développement Durable

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve le versement de subvention aux associations conformément au tableau de synthèse ci-dessous :

Nom de l’association	Subventions 2023	Solde restant à verser
Les Amis des Abeilles du Val d’Oise (AAVO)	360 €	<b>360 €</b>
Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR)	500 €	<b>500 €</b>
Les Croqueurs de Pommes	555 €	<b>555 €</b>
<b>Montant</b>	<b>1 415 €</b>	<b>1 415 €</b>

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/081 – Convention relative aux études de cours d’eau sur les Rus de Montlignon et Corbon (95)

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention relative aux études de cours d’eau sur les Rus de Montlignon et Corbon entre la ville d’Eaubonne et le *Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d’Enghien-les-Bains (SIARE)* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention et à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/082 – Demande de subvention à la *Communauté d’Agglomération Val Parisis (CAVP)* pour la réalisation d’aménagements cyclables Sente des Perrottes au titre du *Plan Vélo Communautaire*

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès de la *Communauté d’Agglomération Val Parisis* pour l’opération relative à la *création d’aménagements cyclables Sente des Perrottes*, au titre du fonds de concours du *Plan Vélo Communautaire* ; l’aide maximale étant plafonnée à 50 % du coût total hors taxe du projet estimé à 4 001,20 € HT. Il autorise Madame la Maire à signer et prendre tous les actes relatifs à la présente demande de subvention. Le Conseil Municipal précise que la commune s’engage à financer la part non subventionnée du projet et aussi que les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au budget communal 2023 et que l’éventuelle subvention qui pourrait être notifiée consécutivement à la présente demande sera inscrite au budget 2023.

28 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit.  
7 abstentions : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrit.

## Administration générale – Démocratie Locale

### 2023/083 – Convention de mise à disposition du service d’assistance à la protection des données à caractère personnel

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition du service d’assistance à la protection des données à caractère personnel, ci-annexée, par la *Communauté d’Agglomération du Val Parisis* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention avec la *Communauté d’Agglomération Val Parisis* et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Solidarité

### 2023/084 – Octroi d’une garantie d’emprunt à la *Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert* pour l’acquisition en VEFA d’une résidence étudiante de 90 logements locatifs sociaux situés 90 chaussée Jules César et 109 rue du Général Leclerc - Contrat de prêt n° 144860

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d’un prêt d’un montant total de 5 856 840 euros souscrit par la *Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert* auprès de la *Caisse des Dépôts et Consignations*, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 144860 constitué de quatre lignes de prêt : CPLS Complémentaire au PLS 2018 5476119, PLS PLSDD 2018 5476118, PLS Foncier PLSDD 2018 5476117, PHB 2.0 tranche 2018 5476116, ledit contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Il précise que la garantie est apportée aux conditions suivantes :



- ✓ elle est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ;
- ✓ elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par La *Société Anonyme Immobilière du Moulin vert* dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- ✓ sur notification de l'impayé par lettre simple de la *Caisse des Dépôts et Consignations*, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à La *Société Anonyme Immobilière du Moulin vert* pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

De plus, il s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/085 – Convention de réservation d'un contingent de logement sis 90 chaussée Jules César et 109 rue du Général Leclerc à Eaubonne en contrepartie de la garantie d'emprunts accordée à la *Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert* pour la construction d'une résidence étudiante de 90 logements locatifs sociaux**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à conclure, avec la *Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert* une convention de réservation de dix-huit logements de type 1 en PLS, constituant 20 % des logements de l'opération, en contrepartie d'une garantie d'emprunt pour la construction de 90 logements locatifs sociaux situés au 109 rue du Général Leclerc et 90 Chaussée Jules César à Eaubonne.

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/086 – Octroi d'une garantie d'emprunt à *ICF La Sablière SA D'HLM* pour l'acquisition en VEFA de 18 logements situés 11-13 avenue Voltaire - Contrat de prêt n° 145231**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 558 944 euros souscrit par *ICF La Sablière SA D'HLM* auprès de la *Caisse des Dépôts et Consignations*, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 145231 constitué de deux lignes de prêt : PLAI 5527829, PLUS 5527828, ledit contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération (**cf. annexe n° 14**) ;

Il précise que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- ✓ elle est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ;
- ✓ elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par *ICF La Sablière SA D'HLM* dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- ✓ sur notification de l'impayé par lettre simple de la *Caisse des Dépôts et Consignations*, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à *ICF La Sablière SA D'HLM* pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

De plus, il s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/087 – Convention de réservation d'un contingent de logement sis 11-13 avenue Voltaire à Eaubonne en contrepartie de la garantie d'emprunts accordée à *ICF Habitat la Sablière* pour la construction de 18 logements**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à conclure, avec *ICF Habitat la Sablière*, une convention de réservation de quatre logements constituant 20% des logements de l'opération : un T2 en PLAI, un T3 en PLAI, un T2 en PLUS, un T4 en PLUS, situés 11-13 avenue Voltaire à Eaubonne, en contrepartie d'une garantie d'emprunt pour la construction de dix-huit logements sociaux

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/088 – Subventions de fonctionnement aux associations de jumelage pour l'année 2023**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal a approuvé le versement, pour l'année 2023, de subventions aux associations de jumelage conformément au tableau de synthèse ci-dessous :

Nom des Associations	Domaine d'activité des Associations	Proposition 2023
Eaubonne Budenheim	Jumelage avec la Ville de Budenheim	8 500 €
Eaubonne Matlock	Jumelage avec la Ville de Matlock	625 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 125 €</b>

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## 2023/089 – Subventions de fonctionnement aux associations patriotiques pour l'année 2023

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal a approuvé le versement, pour l'année 2023, de subventions aux associations de jumelage conformément au tableau de synthèse ci-dessous :

Nom des Associations	Domaine d'activité des Associations	Subvention 2022	Subvention demandée 2023	Proposition 2023
Fédération nationale des anciens combattants (FNACA)	Devoir de mémoire	450 €	400 €	400 €
Union Nationale des Combattants (UNC 95)		250 €	1850 €	250 €
Association des Combattants Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG-CATM)		200 €	200 €	150 €
Entente des Associations de Résistants, Internés et Déportés, d'Amis et d'Enseignants du Val-d'Oise (E.D.A.R.I.D.A.E.)		150 €	150 €	150 €
Anciens sapeurs-pompiers du Val-d'Oise		150 €	200 €	150 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 200 €</b>	<b>2 800 €</b>	<b>1 100 €</b>

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### Santé

## 2023/090 – Signature de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Val-d'Oise Centre

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Val-d'Oise Centre* et a autorisé Madame la Maire à signer ladite convention et de prendre tous les actes utiles à sa conclusion et son application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### Le Conseil Municipal :

- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n° 2023/101 du 8 mars 2023 au n° 2023/183 du 4 mai 2023) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*La séance est levée à 23h39,*

**Le 31 mai 2023,**

**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,**

**Marie-José BEULANDE**

**Le Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble !** : Mme BEULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;

**Le groupe Eaubonne une Ambition renouvelée** : M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; M. PESSOA Carlos.

**Le groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir** : M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADÉ Claude.

M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit

Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite